

Aprolis

LOUEUR DE MANUTENTION



Mémo Sécurité & Réglementation 2018 - 2019



**Groupe
Monnoyeur**

Chariots élévateurs frontaux Électriques (Technologie Asynchrone AC)

1 000 kg

2 000 kg



3 Roues

	Modèle	Tension (v)	Capacité (kg)	C.D.G. (mm)	CACES/ VGP
Pneus Pleins Souples	EP10KRT PAC	(24V)	1 000	500	3/6M
	EP15KRT PAC	(24V)	1 500	500	3/6M
	EP13PNT	(48V)	1 300	500	3/6M
	EP15PNT	(48V)	1 500	500	3/6M
	EP16CPNT*	(48V)	1 600	500	3/6M
	EP16PNT	(48V)	1 600	500	3/6M
	EP18CPNT*	(48V)	1 800	500	3/6M
	EP18PNT	(48V)	1 800	500	3/6M
* Modèle compact	EP20PNT	(48V)	2 000	500	3/6M



Chariots élévateurs frontaux Électriques (Technologie Asynchrone AC)

1 600 kg

5 000 kg



4 Roues

	Modèle	Tension (v)	Capacité (kg)	C.D.G. (mm)	CACES/ VGP
Pneus Pleins Souples	EP16CPN*	(48V)	1 600	500	3/6M
	EP16PN	(48V)	1 600	500	3/6M
	EP18CPN*	(48V)	1 800	500	3/6M
	EP18PN	(48V)	1 800	500	3/6M
	EP20PN	(48V)	2 000	500	3/6M
	EP25CN*	(80V)	2 500	500	3/6M
	EP25N	(80V)	2 500	500	3/6M
	EP30CN*	(80V)	3 000	500	3/6M
	EP30N	(80V)	3 000	500	3/6M
	EP35N	(80V)	3 500	500	3/6M
	EP40C_2*	(80V)	4 000	500	3/6M
	EP40_2	(80V)	4 000	500	3/6M
	EP40S_2	(80V)	4 000	600	3/6M
	EP45C_2*	(80V)	4 500	500	3/6M
	EP45_2	(80V)	4 500	500	3/6M
	EP50_2	(80V)	4 990	500	3/6M
* Modèle compact	EP50S_2	(80V)	5 000	600	3/6M



Chariots élévateurs frontaux Thermiques Gaz

1 500 kg

7 000 kg



Gaz	Modèle	Capacité (kg)	C.D.G. (mm)	CACES/VGP	
 	Pneumatiques				
	GP15N	1 500	500	3/6M	
	GP18N	1 750	500	3/6M	
	GP20CN*	2 000	500	3/6M	
	GP20N	2 000	500	3/6M	
	GP25N	2 500	500	3/6M	
	GP30N	3 000	500	3/6M	
	GP35N	3 500	500	3/6M	
	GP40N	4 000	500	3/6M	
	GP45N	4 500	500	3/6M	
	GP50CN*	5 000	500	3/6M	
	GP50N	5 000	600	3/6M	
	* Modèle compact	GP55N	5 500	600	3/6M

Gaz	Modèle	Capacité (kg)	C.D.G. (mm)	CACES/VGP
 	Bandages			
	GC20N	2 000	500	3/6M
	GC25N	2 500	500	3/6M
	GC30N	3 000	500	3/6M
	GC33N	2 950	600	3/6M
	GC35K	3 500	500	3/6M
	GC40K	4 000	500	3/6M
	GC40K STR*	4 000	500	3/6M
	GC45K SWB	4 500	600	3/6M
	GC45K STR*	4 500	600	3/6M
	GC55K	5 500	600	3/6M
	GC55K STR*	5 500	600	3/6M
	GC60K	6 000	600	3/6M
	GC70K	7 000	600	4/6M
GC70K STR*	7 000	600	4/6M	

* STR : Châssis et rayon de giration courts (allée étroite)



VGP : Suivant l'arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage

Chariots élévateurs frontaux

Thermiques Diesel

1 500 kg

16 000 kg



Diesel	Modèle	Capacité (kg)	C.D.G. (mm)	CACES/ VGP	
	DP15N	1 500	500	3/6M	
		DP18N	1 750	500	3/6M
		DP20CN*	2 000	500	3/6M
		DP20N	2 000	500	3/6M
		DP25N	2 500	500	3/6M
		DP30N	3 000	500	3/6M
		DP35N	3 500	500	3/6M
		DP40N	4 000	500	3/6M
		DP45N	4 500	500	3/6M
		DP50CN*	5 000	500	3/6M
		DP50N	5 000	600	3/6M
		DP55N	5 500	600	3/6M
		DP70N	7 000	600	4/6M
		DP100N	10 000	600	4/6M
		DP120N	12 000	600	4/6M
		DP135N	13 500	600	4/6M
	DP150N	15 000	600	4/6M	
	DP160N	16 000	600	4/6M	

* Modèle compact



Matériels de magasinage Électriques



700 kg

2 500 kg

Transpalettes	Modèle	Capacité nominale (kg) à c.D.G 600 mm maxi	Ht levée (mm) des fourches	CACES /VGP/ MES
	NPP16N2	1 600	135	-/-/12M
	NPP18N2	1 800	135	-/-/12M
	NPP20N2	2 000	135	-/-/12M
	NPP20N2E	2 000 / 700	735	-/6M/-
	NPP20N2R (PR)	2 000		1/-/12M
	NPV20N2 (PR)	2 000		1/-/12M
	NPV20ND (PR)	1 000+1 000	2 000	3*/6M/-
	NPF25N2 (PF)	2 500		1/-/12M
	NPR20N	2 000	200	1/-/12M
	NPS20N	2 000	200	1/-/12M
	Version	2 500 nous consulter		1/-/12M

(PF) Plate-forme fixe - (PR) Plate-forme rabattable

Gerbeurs	Modèle	Capacité nominale (kg) à c.D.G 600 mm maxi	Ht levée (mm) des fourches	CACES/ VGP
	NSP10N2	1 000	3 300	-/6M
	NSP12N2 (i) (R)	1 200	4 700	3*/6M
	NSP14N2 (i) (R)	1 600	5 400	3*/6M
	NSP16N2 (i) (R)	1 600	5 400	3*/6M
	NSV16N (i)	1 600	5 400	-/6M
	NSP16N2S (R)	1 600	5 400	3*/6M
	NSV16NS	1 600	5 400	-/6M
	NSR12N	1 200	6 500	3*/6M
	NSR16N (i)	1 600	6 500	3*/6M
	NSR20N	2 000	6 300	3*/6M
	NSS15N (i)	1 500	6 500	3*/6M
	NSS20N	2 000	6 300	3*/6M

*+ complément de formation

(i) Levée initiale des longerons 114mm

(R) Plate-forme rabattable

Matériels de magasinage Électriques



1 000 kg

3 000 kg

Rétractables



S = longerons étroits
C = Châssis étroit
H = haute performance
X = H+châssis large
M = Multidirectionnel

Modèle	Capacité nominale (kg) à C.D.G 600 mm maxi	Ht levée (mm) des fourches	CACES/ VGP
NR14N2S	1 400	7 500	5/6M
NR14N2HS	1 400	11 500	5/6M
NR16N2	1 600	7 500	5/6M
NR16N2C	1 600	7 500	5/6M
NR16N2S	1 600	7 500	5/6M
NR16N2H	1 600	11 500	5/6M
NR16N2HC	1 600	11 500	5/6M
NR16N2HS	1 600	11 500	5/6M
NR20N2H	2 000	13 000	5/6M
NR20N2X	2 000	13 000	5/6M
NR25N2X	2 500	13 000	5/6M
NRM20N2	2000	9 500	5/6M
NRM25N2	2500	10 000	5/6M

Préparateurs de commande

Au sol



Modèle	Tension	Capacité nominale (kg) à C.D.G 600 mm maxi	Ht levée (mm) des fourches	CACES/ VGP/ MES
NO20NE ^(P)	24V	2 000	115	1/-/12M

1er et 2eme niveau



NO10NEF ^(P)	24V	1 000	705	1/6M/-
NO20NEX ^(P)	24V	2 000	725	1/6M/-

(P) Option levée de plateforme 804 mm

Moyenne hauteur



NOL10N ⁽¹⁾	24V	1 000	970	5*/6M/-
NOL10NF ⁽¹⁾	24V	1 000	1 760	5*/6M/-
NOL10NV ⁽¹⁾	24V	1 000	970	5*/6M/-

(1) Levée de plateforme 1 150 mm

Grande hauteur



NOH10N	24V	1 000	8 100	5*/6M/-
NOH10NH	48V	1 000	10 000	5*/6M/-

Tracteur



NTR30N	24V	3 000	-	2*/-/12M
--------	-----	-------	---	----------

*+ complément de formation.



Obligations Légales de l'Utilisateur

- **Adéquation de la machine**
 - S'assurer que la machine est adaptée au travail à réaliser
 - S'assurer que la machine est adaptée aux charges à manipuler
 - S'assurer que la machine est adaptée à l'environnement
 - S'assurer que la machine ne crée pas de risque non maîtrisé
- **Habilitation et formation des caristes**
 - S'assurer que les caristes sont formés pour le type de machine qu'ils utilisent
 - S'assurer que les caristes sont formés aux risques présentés par la machine dans son environnement d'utilisation
 - Délivrer l'Autorisation de Conduite
 - S'assurer que les personnels œuvrant autour des matériels sont informés des consignes
- **Contrôle et vérification des matériels**
 - S'assurer que les visites de mise en service sont effectuées
 - S'assurer que les visites périodiques sont réalisées
 - S'assurer de la mise à disposition des charges
 - S'assurer que les dysfonctionnements ou anomalies sont levés
- **Vérifications Générales Périodiques (VGP)**

Issues de l'arrêté du 1^{er} mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de **levage**.

 - Périodicité : 6 mois. En cas de dépassement une visite de remise en service devra être réalisée.

Les VGP sont sous la responsabilité du chef d'établissement qui devra :

 - mettre à disposition le matériel,
 - mettre à disposition la documentation (Notice, Certificat, Déclaration CE, rapports précédents, carnet de maintenance),
 - mettre à disposition une personne compétente,
 - mettre à disposition les charges suffisantes.

Pour information, il n'y a pas de VGP sur un transpalette électrique car ce matériel n'est pas considéré comme un appareil de levage.
- **Maintien de l'état de sécurité des équipements de travail (MES)**

TOUS LES 12 MOIS

 - Vérifiez visuellement l'état physique de l'appareil
 - Vérifiez les éléments fonctionnels concourant au travail par des essais de fonctionnement
 - Vérifiez les réglages et les jeux
 - Vérifiez l'état des indicateurs
 - Consignez dans le carnet de maintenance

- **Modification dans l'utilisation ou la destination des matériels**
 - S'assurer que les caristes sont formés pour le type de machine qu'ils utilisent
 - S'assurer que les caristes sont formés aux risques présentés par la machine dans son environnement d'utilisation
 - S'assurer que les visites de remise en service sont réalisées si nécessaire
- **Organisation des interventions de dépannage et d'entretien**
 - S'assurer que le Plan de Prévention est réalisé, tenu à jour et respecté

Conduite d'un matériel

- Avoir une autorisation de conduite délivrée par son employeur (Article R4323-56 du code du travail)
- Avoir suivi une formation adéquate (type CACES) (Article R4323-55 du code du travail)
- Posséder une attestation médicale délivrée par la médecine du travail
- La formation type CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) est issue de la recommandation R389 de la CNAM pour les chariots et R386 pour les plates-formes élévatrices mobiles de personnes.
 - 6 catégories de CACES pour R389
 - 6 catégories de CACES pour R386
- Dans tous les cas le CACES n'est valable que pour sa seule catégorie

Usures

- Chaînes : à remplacer si allongement >3% (suivant la norme NF ISO 4347)
- Bras de fourches : à remplacer si usure >10 % sous le talon par rapport à l'épaisseur de la fourche (suivant la norme ISO 2330)
- Pneus : témoin d'usure

Sécurité machines

- Utilisation des machines
 - Dans les strictes limites de leur application définie par le CE machine
 - Dans les strictes limites de l'évaluation des risques
 - Dans les strictes limites de l'adéquation au travail à réaliser (Article R4321-1 et R4321-2 du code du travail)
- L'environnement des machines guide le choix d'un matériel :
 - Nature des sols
 - Nature des locaux, espaces confinés
 - Nature de l'environnement extérieur
 - L'Organisation de la circulation

L'introduction d'un matériel suppose l'apport de risques qui doivent être maîtrisés au maximum

ATTENTION !!!!

Pousser une ou des palettes est fortement déconseillé.
Ces manœuvres sont génératrices d'accidents et de dommages sur les systèmes de transmissions.

Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité

Le **CACES** est un certificat qui permet au chef d'entreprise de s'assurer que son salarié possède les connaissances et le savoir-faire exigés pour la délivrance de l'autorisation de conduite. Il n'est pas obligatoire, contrairement à l'autorisation de conduite.

Il est important de rappeler qu'un **CACES** est valable seulement pour sa catégorie, voir tableau ci-dessous :

CONDUITE DE CHARIOTS EN PRODUCTION R 389	
1	Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (levée inférieure à 1 mètre)
2	Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6000 kg
3	Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg
4	Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité supérieure à 6000 kg
5	Chariots élévateurs à mât rétractable
6	Déplacements, chargement, transfert de chariots sans activité de production (porte-engins), maintenance, démonstration ou essais (hors production)
PLATES-FORMES ÉLEVATRICES MOBILES DE PERSONNES R 386	
1A	La translation n'est admise qu'avec la plate-forme de travail en position de transport, avec élévation suivant un axe vertical.
1B	La translation n'est admise qu'avec la plate-forme de travail en position de transport, avec élévation multidirectionnelle.
2A	La translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur le châssis, avec élévation suivant un axe vertical.
2B	La translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur le châssis, avec élévation multidirectionnelle.
3A	La translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur la plate-forme de travail, avec élévation suivant un axe vertical.
3B	La translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur la plate-forme de travail, avec élévation multidirectionnelle.



La maintenance multimarque

Intervention sans engagement

- Nous intervenons dans les meilleurs délais quelle que soit la taille et la typologie de votre parc
- Notre offre VGP vous permet de maintenir vos matériels en conformité avec les obligations légales
- Sans coût mensuel
- Avec le contrat Econom'pack vous payez les interventions à la visite

2 Multimarque & Multiproduit

Notre centre de formation ainsi que les outils de formation en ligne permettent à nos techniciens de bénéficier de 18 000 heures de formation par an.

Formations techniques, produits, sécurité, environnement et habilitations (électriques, CACES), tout est regroupé dans un Permis d'Intervenir individuel.

Nombre de marques entretenues : 160

Taux de disponibilité des pièces de rechange 96 %



La sécurité et l'environnement au cœur de notre service



Audit sécurité sur site

Rien ne vaut l'œil d'un expert de la manutention pour évaluer les risques liés à l'usage et à l'état des matériels. Faites appel à nos techniciens pour obtenir un avis professionnel et des propositions de solutions chiffrées.

Gestion des déchets, tri, recyclage, traçabilité, reporting.



Aprolis est engagé avec son partenaire agréé Praxy dans une politique environnementale qui dépasse le cadre réglementaire.

Nos contrats de service



Contrat avec Facturation
à LA VISITE

Une réponse économique
à vos obligations
d'entretien.



Contrat de maintenance
PRÉVENTIVE Aprolis

Une maintenance
planifiée en fonction de
l'engagement de vos
matériels.

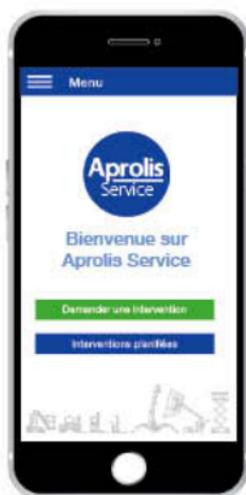


Contrat FULL SERVICE
Aprolis

Une solution optimale
pour la maintenance
préventive et curative
de tous vos matériels.



Simplifier la manutention



Planifier et gérer vos interventions grâce à l'application **Aporlis Service** disponible sur :

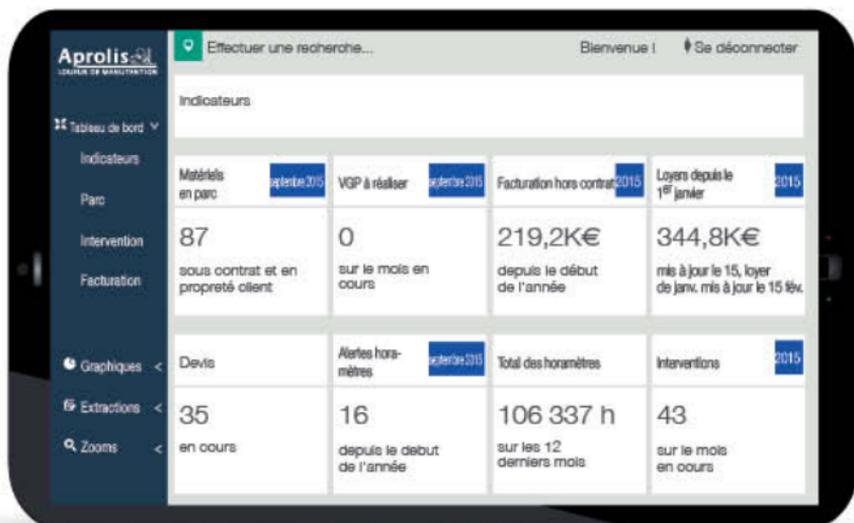


Géolocalisation des techniciens et numérisation de tous les documents d'intervention



Espace Client Aporlis

Pour suivre vos **coûts** et **interventions en ligne 7J/7**



Votre interlocuteur privilégié :



Aprolis



LOUEUR DE MANUTENTION

Partout en France
proche de nos clients



5 Directions régionales

45 Agences

80 Ateliers sur sites clients

1 Centre national de montage Calais

Siège social Créteil

550 techniciens itinérants et résidents

100 commerciaux

5 centres régionaux de Location Courte Durée

1 magasin de Pièces de Rechange

1 centre de formation interne

Location - Vente

0 800 106 126

Service & appel gratuits

Location Courte Durée

0 800 106 300

Service & appel gratuits

Pièces - Intervention

0 800 106 400

Service & appel gratuits

www.aprolis.com

Siège Social

6 rue Claude-Nicolas Ledoux - 94046 Créteil Cedex

Tél. : 01 43 99 89 00

Société par actions simplifiée au capital de 12 252 240 Euros

N° d'identification TVA FR 64 728 206 533 - RCS Créteil B 728 206 533

Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.



Réf. Aprolis 1000 (11/2017)